



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION

D579 – D277

Du 12/10/2015 Jusqu'à la fin des travaux

NOUS, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU les travaux de « Création réseau de télécommunication »

Effectués **Du 12/10/2015 Jusqu'à la fin des travaux**

Par l'entreprise **OT ENGINEERING**
TSA 40111
69949 LYON CEDEX 20
TEL 04 76 18 95 97
Madame ADDIS Sandrine

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La voie supprimée ; circulation basculée sur chaussée opposée ; la circulation sera alternée manuellement et par feux tricolores
TRAVERSEE DE CHAUSSEE AUTORISEE

ARTICLE 2 : Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 09/10/15

Le Maire,

Dominique LE SAUVAGE

